

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 4 AVR. 2024

OBJET :

Délibération portant création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 26

N° 2024.04.33

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dullio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Madame Evelyne BERNARD Adjointe déléguée en charge des finances et des ressources humaines, informe le Conseil Municipal qu'il convient, afin de régulariser la situation de l'agent en charge du poste d'animateur de ludothèque, de créer un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet.

Madame Evelyne BERNARD rappelle que depuis septembre 2022 le Centre Social est doté d'une ludothèque.

Depuis cette date le poste d'animateur en ludothèque est occupé par un agent contractuel sur un poste non permanent.

S'agissant d'un besoin pérenne il convient de régulariser cette situation et de créer un poste permanent.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre le recrutement de l'animateur en ludothèque.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de l'emploi permanent suivant,

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 26 Pour :

DÉCIDE :

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs un poste d'adjoint d'animation à temps complet ;
- **D'INSCRIRE** au budget, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste ;
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs à compter du 3 avril 2024 :

Filière Animation			
Emploi	Postes à créer	Catégorie	Durée hebdomadaire
Animateur(rice) en ludothèque	1 poste d'adjoint d'animation	C	Temps complet

La présente délibération prendra effet à compter du 3 avril 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD



Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

